

semblerait que tous les indices sont favorables et qu'après avoir évalué l'ensemble du problème, le ministre a commencé par s'y attaquer aux aspects les plus urgents et qu'il aborde progressivement les autres sans perdre de vue l'ensemble de la situation. Les députés de ce côté-ci de la Chambre sont donc convaincus que le ministre agit comme il le doit et nous avons pleine confiance en lui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est 5 heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, je vous prie. Comme il est 5 heures, je dois informer la Chambre qu'en conformité de l'article 58 (11) du Règlement, les délibérations sur la motion dont la Chambre est saisie sont censées avoir pris fin.

La Chambre s'ajourne donc jusqu'à lundi, 15 juin 1970, à 2 heures de l'après-midi.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)
